




Prix

FEDERIGO ENRIQUES

Art. 1 Le **Centro Studi Enriques de Livourne**, en collaboration avec la **Provincia di Livorno** et avec le soutien de la **Fondation Cassa di Risparmi di Livorno**, décerne une fois par an le **Prix « Federigo Enriques »**, destiné à récompenser des thèses inédites consacrées à la pensée de Federigo Enriques.

Art. 2 Le Prix «Federigo Enriques» est ouvert aux thèses de doctorat rédigés en français, anglais ou italien. Le Prix sera décerné, en alternance, à des travaux de sujet mathématique ou philosophique.

Art. 3 est . Pour s'inscrire a l'édition 2009 du Prix, réservée aux thèses de doctorat de **sujet mathématique** soutenues à partir de l'année académique 2003/2004, les candidats devront faire acte de candidature en envoyant au Centro Studi Enriques une version électronique et une copie en papier imprimée du la thèses . Une attestation de diplôme devra être jointe au dossier.

Art.4 Le copie électronique (en format PDF : Adobe Portable Document Format ) devra être envoyé à l'adresses suivantes :

centro@centrostudienriques.it
franciosi@dma.unipi.it

.Le dossier dans la version papier devra être envoyé à l'adresse suivante:

Marco Franciosi
dipartimento di Matematica Applicata
Universita' di Pisa
via Buonarroti 1/C
I-56127 Pisa (Italy)

La date limite d'envoi des dossiers est arrêtée au **30 mars 2010**. Le dates d'arrivée de la poste électronique et de le cachet de la poste feront foi.

Art. 5 Le montant du Prix est fixé à **2 000,00 euro**. La décision du jury est sans appel. Faute de travaux jugées méritoires, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix.

Art. 6 Le jury de l'édition 2009 du Prix « Federigo Enriques » est composé comme suit:

MAURO C. BELTRAMETTI (Università di Genova),
ROBERTO PIGNATELLI (Università di Trento),
PIETRO PIROLA (Università di Pavia) e
ALESSANDRO VERRA (Università di Roma TRE).

Art. 7 L'acceptation du Prix vaut de la part du lauréat déclaration de cession, à titre gratuit et non exclusif, des droits de publication du travail récompensé.

Art. 8 La participation au Prix implique l'acceptation du présent règlement

À Livourne, le 1 juillet 2009

*Le président de je
Centro Studi Enriques
Prof. Franco Turini*

Per informazioni/pour informations/for informations :

centro@centrostudienriques.it

+39 0586 403022 (*dott. Paolo Bussotti, direttore CSE*)

paolo.bussotti@alice.it